

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 59

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER - Conventions de mises à disposition - Etablissement public foncier local Pays Basque à la Ville de Bayonne et Ville de Bayonne à l'association Atherbéa - Locaux sis 9 quai de Lesseps.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

La Ville de Bayonne apporte son soutien à l'association Atherbéa depuis de nombreuses années, notamment par la mise à disposition de deux locaux de type préfabriqués installés 12 chemin de Saint-Bernard en vue de lui permettre d'assurer sa mission d'accueil de jour des personnes en difficulté.

L'état de ces bâtiments, ainsi que l'importante fréquentation de cette structure en période hivernale (jusqu'à 90 personnes certaines matinées), ne permettent plus d'accueillir aujourd'hui les personnes dans des conditions de sécurité satisfaisantes et rendent les conditions de travail des professionnels et des bénévoles très difficiles.

Face à ce constat, et à l'urgence de trouver une solution de relocalisation de cette activité, il est proposé de la reloger dans des locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré BI 240, au 9 quai de Lesseps, accessibles par le 14 rue Sainte-Ursule, d'une superficie de 150 m² environ, et propriété de l'EPFL Pays Basque.

Il convient de préciser que ce bien devrait prochainement faire l'objet d'une rétrocession par l'EPFL Pays Basque à la communauté d'agglomération Pays Basque dans le cadre du projet du pôle multimodal de la gare de Bayonne.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- d'accepter la convention de mise à disposition de ces locaux par l'EPFL Pays Basque de nature précaire et révocable, à titre gratuit, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2017 jusqu'au transfert définitif de propriété à l'établissement public intercommunal (sur la base du projet ci-joint),
- de consentir un contrat d'occupation à l'association Atherbéa aux mêmes clauses et conditions que celles définies dans le contrat liant la Ville de Bayonne au propriétaire des lieux,
- d'autoriser de régulariser avec le futur propriétaire de ces biens, la communauté d'agglomération Pays Basque un contrat de mise à disposition dont les conditions seront identiques à celles consenties par le propriétaire actuel des lieux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Etablissement public foncier Pays Basque et l'association Atherbéa les conventions de mises à disposition sur la base des projets ci-annexés, et ce, dans les termes ci-dessus énoncés.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne